



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 28 mai 2024, à 20h00

Présidence : M. Marc Fahrni, Syndic

Scrutateurs : M. Dominique Duay et Benoît Genoud

Rédactrice : Mme Catherine Mesot, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **965**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : 26 (sans le conseil : 21)
La majorité est : 14 (sans le conseil : 11)

★ ★ ★

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir et salue cordialement les citoyens et citoyennes, Messieurs les députés et Mesdames et Messieurs les membres des commissions, à l'assemblée communale de ce mardi 28 mai 2024.

Le mode de convocation par publication dans la feuille officielle n° 20 du 17 mai, sur le site Internet de la commune, affichage aux piliers publics de la commune ainsi que par tout ménage ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débiter.

M. le Président excuse Pascal Grandjean et Philippe Schneider, conseillers communaux, Charly Monney et Jean-Charles Vial, membres de la commission d'urbanisme, Marc Yerly, membre de la commission financière, Sylvia Yerly, Présidente de Paroisse, Mireille Pauchard. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Introduction : suivi des affaires communales

M. le Président débute l'assemblée par de brèves informations des dossiers en cours depuis la dernière assemblée.

Commune

Arrêt de bus et places de stationnement vis-à-vis du bâtiment scolaire

Nous n'avons pas encore reçu l'autorisation pour l'aménagement de l'arrêt de bus, des places de stationnement et trottoir, ni pour la limitation à 30 km/h au centre de Le Crêt. M. le Président explique qu'il y a lieu de trouver une solution s'agissant du collecteur qui passe sous la route communale. Le Conseil communal s'est permis de rappeler le service concerné du canton à ce sujet.

En août 2025, il y aura la fête cantonale de lutte à Le Crêt et si les travaux précités devaient se dérouler en même temps que cette fête, les conditions seraient difficiles.

Routes

Lors des travaux de réfection des routes de la Bousateire et des Petits Crêts, la ligne de bus Le Crêt – Romont devra contourner les travaux par un autre tronçon.



District

Association des communes de la Veveyse (ACV)

A l'heure actuelle, dans le cadre du développement du projet quatre saisons, la société Corbettaz SA a été dissoute et devient Destination Veveyse. On a ainsi pu éviter la faillite et garder les droits sur les installations existantes.

Plan directeur régional (PDR)

Ce dossier est en consultation auprès du canton. Notre commune a pu obtenir une surface d'urbanisation et pourra projeter l'aménagement d'un quartier modèle, par exemple. Mais, nous n'avons par contre pas obtenu de surface pour l'artisanat.

RSSV : hôpital

On a commencé la réfection du bâtiment des Misets, pour la partie des curatelles et du RSSV.

Une loi va vers un service social par district, si ce projet de loi ne passe pas, on gardera peut-être les services sociaux de proximité.

Cycle d'orientation de la Veveyse (COV)

Le projet du bâtiment « bêta » qui se trouve en dessus de la piscine va se réaliser. Il est prévu également de construire une piscine et une tri-salle sur le terrain en face de la centrale de chauffe de Châtel-St-Denis. C'est pour l'instant un projet à l'étude.

Tractanda de l'assemblée

Le Tractanda de l'assemblée ne suscite ni remarque, ni question.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023

Lors de la dernière assemblée, le projet de la valorisation des bâtiments communaux a été présenté. Ce projet avance, avec en priorité le développement de locaux pour l'AES. A ce jour, environ trente enfants par jour sont accueillis à l'AES.

Le protocole de cette assemblée ne suscite ni remarque ni question. **Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité par vote à main levée.**

M. le Président passe la parole à M. Thierry Vial, responsable des finances, pour la présentation des comptes.

2. Comptes 2023

2.1 Compte de résultats

M. Thierry Vial informe que nos comptes se soldent par 14'054 francs de déficit. Il y a une baisse d'entrées d'impôts sur le revenu et la fortune, néanmoins nous avons des comptes pratiquement équilibrés.

Il présente le compte de résultats et apporte les précisions suivantes, en particulier sur les dépassements, à savoir 14 dépassements pour un total de 228'000 francs. La liste de ces dépassements sera présentée à l'assemblée comme la législation le prévoit, pour un dépassement de 10%.

0 – Administration générale

021. « Administration des finances et des contributions »

- › Pertes sur débiteurs : 17'000 francs, alors que le budget prévoyait un montant de 1'000 francs. M. Thierry Vial explique qu'il y a un montant de 15'000 francs de différence entre le bilan et le compte débiteur. Nous avons de ce fait augmenté le compte provision de pertes sur débiteurs comme souhaité par la fiduciaire. M. Thierry Vial souligne que nous continuons à chercher d'où provient cette différence comptable.



022. « Services généraux, autres »

- › 14'282 francs de charges pour l'informatique contre 10'000 francs au budget. Nous avons acquis un logiciel « WEDO » pour la gestion des séances qui n'était pas prévu.
- › 47'232 francs pour la maintenance des logiciels alors que le budget prévoyait 20'000 francs de dépenses. Il s'agit du logiciel métier « Urbanus », chaque année ces frais augmentent. M. Thierry Vial relève que nous n'avons pas d'autre choix. Il n'existe pour l'instant pas de meilleures applications métiers qui nous inciteraient à changer.
- › Frais de réception de 7'498 francs au lieu de 5'000 francs prévus au budget. Ce sont les donations aux sociétés qui organisent leur assemblée générale dans cette grande salle, ainsi que les cadeaux pour les nonagénaires.

029. « Immeuble administratif »

- › Salaire de la conciergerie : on a engagé une remplaçante pendant quelque temps.
- › Produit du chauffage à distance. Nous avons projeté un budget de 12'820 francs, mais le chauffage n'est pas encore en fonction.

M. Thierry Vial rappelle que les comptes officiels sont ceux qui sont dans le dossier papier de la commune.

Le total du chapitre « Administration »

- › charges 540'120 francs
- › produits 38'767 francs
- › résultat de 501'353 francs de charges, contre 468'350 francs au budget.

Il n'y a pas de remarque concernant ce chapitre

1 – Ordre et sécurité publics, défense

140 : « Service des curatelles »

- › 20'000 francs de charges contre. Marc note que le service a eu des débuts très difficiles, mais actuellement il a trouvé une stabilité. 90% des dossiers sont traités par des curateurs professionnels.

150. « Service du feu »

- › 20'815 francs de participation versée au bataillon sud des sapeurs-pompiers, plus 47'513 francs de taxes, comme prévu au budget.
- › « bâtiment du feu »
 - › Il s'agit de la formation pour 2'447 francs et des permis camion-pompier de 4'380 francs, que nous avons pris à notre charge.
 - › 23'281 francs de bénéfice à se répartir avec Semsales.

162. « Défense civile »

- › 413'300 francs qu'on a dû rembourser au canton, concernant les abris de protection civile.

Le total du chapitre « Ordre public »

- › charges 563'656 francs
- › produits 518'666 francs
- › résultat de 44'989 francs de dépenses contre 50'335 prévues au budget.

2 – Enseignement et formation

213. « Ecole du Cycle d'orientation »

- › Participation au cycle d'orientation de 380'565 francs, contre un budget de 502'880 francs au budget. La différence vient du fait que nous avons reçu un remboursement qui concernait l'année 2022.



217. « Bâtiment scolaire »

- › 6'364 francs de produits de nettoyage dans ce compte, sur un budget de 5'000 francs.
- › Entretien du bâtiment scolaire : 17'098 francs, sur un budget de 5'000 francs. M. Thierry Vial explique que nous avons dû intervenir sur les stores qui ne fonctionnaient pas bien, ainsi que les fenêtres.

218. « AES »

- › Les salaires s'élevaient à 78'184 francs, alors que le budget prévu s'élevait à 72'390 francs. Cette différence provient de l'augmentation du nombre d'heures, en raison de la fréquentation.
- › Les frais de repas sont également en augmentation, 38'079 francs sur un budget de 32'000 francs.

219 : « Cercle scolaire de Semsales-La Verrerie »

- › Prestation de service de tiers pour 9'693 francs. Il s'agit de la formation des conducteurs et conductrices des bus scolaires.
- › Notre participation au cercle scolaire se monte à 260'970 francs

Le total du chapitre « Enseignement et formation »

- › charges 2'111'911 francs
- › produits 422'653 francs
- › résultat 1'689'257 francs, le budget prévoyait 1'792'995 francs d'excédent de charges

3 – Culture, sport et loisirs

342. « Loisirs »

- › 13'975 francs de dons aux sociétés à but culturel. Ce sont les attributions au district qui ont augmenté.
- › Dépenses prévues pour le centre de la Romandie. Ce projet est renvoyé à 2024.

Le total de ce chapitre « Culture, sports et loisirs »

- › résultat 31'674 francs d'excédent de charges. 48'000 francs étaient prévus au budget.

4 – Santé

412. « Ambulance »

- › 7'066 francs de participation communale à l'ambulance. C'est un remboursement pour l'année 2022 comptabilisé en 2023.

Le total de ce chapitre « Santé »

- › charges 615'705 francs
- › produits 6'152 francs
- › résultat 609'553 francs d'excédent de charges, le budget prévoyait 663'672 francs.

5 – Affaires sociales

545. « Prestations aux familles – structures d'accueil extrafamiliale »

5452 « Ecole maternelle Le Nuage bleu »

- › Le budget prévoyait 26'130 francs de charges de salaire, alors qu'on a eu effectivement 49'808 francs dans les comptes. Cela vient du fait que nos deux éducatrices ont été en congé maternité, la différence concerne le coût de leur remplacement. De plus, nous n'avons pas encore reçu le versement de l'assurance maternité.



572. « Aide sociale »

- › 54'874 francs de correctif de district pour l'aide sociale contre 23'000 francs prévus au budget. Marc précise que si la nouvelle loi aboutit, ce correctif serait équilibré au niveau cantonal et plus par région.

5726 « Service social de la Haute Veveyse »

- › Comme il y a eu un changement de secrétaire, il y a eu deux salaires à verser pendant quelques mois. On arrive ainsi à 79'741 francs de salaires versés, alors qu'on prévoyait un montant de 71'000 francs.

5790 « prévoyance sociale

- › Repas à domicile : 13'000 francs au budget. Les comptes présentent des dépenses pour 21'564 francs. Cette différence provient du fait que nous avons amélioré la rétribution des personnes qui livrent les repas à domicile.

Le total du chapitre « Affaires sociales »

- › charges 1'115'129 francs
- › produits 469'063 francs
- › résultat 646'065 francs d'excédent de charges. La prévision du budget s'élevait à 639'455 francs.

Questions et remarques des citoyens/ennes pour ce chapitre

Mme Béatrice Duay relève que pour le remplacement du personnel, la commune reçoit un retour de l'assurance. M. Thierry Vial confirme que nous avons comptabilisé des prestations à toucher dans le compte transitoire. Il précise qu'en plus, les remplacements qui devaient se terminer au 30 juin ont été prolongés à la fin de l'année scolaire, par souci de pragmatisme et que le budget était calculé sur quatre demi-jours d'école, alors qu'un cinquième demi-jour d'ouverture a été ajouté.

6 – Trafic et communications

615. « Routes communales »

- › Il y a un dépassement pour le matériel d'exploitation et fourniture pour l'édilité. Alors que le budget s'élevait à 6'000 francs, les comptes présentent des dépenses de 19'392 francs. Nous avons oublié de compter l'achat du sel pour l'hiver dans le budget.
- › Les 26'000 francs inscrits au budget pour l'achat d'un silo à sel en commun avec la commune de Semsales ne sont pas dans les comptes, car le projet est abandonné.
- › Entretien des routes et de l'éclairage : 85'670 francs de dépenses sur 38'000 francs prévus au budget. Ce sont les réfections des routes.
- › Remboursements et participations de tiers pour 28'315 francs. Il s'agit des remboursements des propriétaires des routes AF privées dont la commune a ajouté à son dossier pour donner droit aux subventions.

Le total du chapitre « Trafic et communications »

- › charges 565'661 francs
- › produits 167'097 francs
- › résultat 398'563 francs d'excédent de charges, un peu moins que la prévision du budget.

7 – Protection de l'environnement et aménagement de l'environnement

71. « Approvisionnement en eau »

- › On peut faire une attribution à la réserve de 41'235 francs. M. Thierry Vial relève que c'est la première fois depuis longtemps qu'on peut attribuer un montant de cette taille à la réserve. Cela est dû au nouveau règlement et calcul des taxes.
- › On a encaissé une taxe de base de 87'912 francs calculée selon le nombre de logements. Ce qui est supérieur aux 60'000 francs prévus au budget.



- › On a encaissé 180'356 francs pour la taxe d'utilisation, légèrement en baisse, car moins d'eau a été distribuée.

72. « Traitement des eaux usées »

- › Malgré l'augmentation des taxes, on a dû effectuer un prélèvement à la réserve pour équilibrer le compte.
- › 11'088 francs dans les prestations de service de tiers, pour l'entretien des pompes, contre un budget de 1'500 francs.
- › La participation au VOG de 136'858 francs est en augmentation, comme le VOG s'est doté d'une nouvelle STEP. Le budget avait prévu cette augmentation pour un montant de 136'860 francs. Pour ce compte, il y avait 84'252 francs en 2022.

741. « Corrections des cours d'eau et collecteurs »

- › 18'231 francs, il s'agit de la facture du bureau d'ingénieurs pour le projet de revitalisation de la Sionge. Ce montant était estimé à 22'000 francs au budget.

79. « Aménagement du territoire »

- › Autres prestations de service pour 4'915 francs. Ce n'était pas au budget, il s'agit de la formation pour les spécialistes en défense incendie.
- › 11'161 francs de frais d'études et projets. Ce montant a été versé à l'ACV pour le PDR (plan directeur régional de la Veveyse). Le budget était de 15'000 francs.
- › 7'521 francs pour le PAL, c'est la facture de notre urbaniste. Nous avons reçu le retour du canton pour l'adaptation de notre PAL. Toutefois ces préavis sont plutôt négatifs par rapport à ce que la commune souhaitait. Nous avons utilisé le droit d'être entendu pour contester les décisions de la DIME, par écrit et par une rencontre avec le SeCA. A ce jour, nous n'avons pas encore de réponse. M. Marc Fahrni informe que nous avons revendiqué des choses simples, nous n'avons pas requis de surfaces supplémentaires de zones d'urbanisation, mais demandé des échanges. Il note qu'avec le PDCant, il est difficile de faire changer quelque chose.

Le total du chapitre « Protection de l'environnement et aménagement de l'environnement »

- › charges 691'573 francs
- › produits 605'875 francs
- › résultat 85'698 francs d'excédent de charges. Le budget prévoyait un montant de 87'295 francs.

8 – Economie publique

820. « Sylviculture »

- › La vente de bois s'est élevée à 22'344 francs de produits, sur un budget de 10'000 francs.

Le total de ce chapitre :

- › charges 24'245 francs
- › produits 22'344 francs
- › résultat 1'900 francs d'excédent de charges.

9 – Finances et impôts

91. « Impôts »

- › 2'596'960 francs de bénéfice dans ce compte des impôts. Le budget était estimé à 2'784'470 francs, soit une baisse de 200'000 francs. M. Thierry Vial commente les différentes sections des impôts. Il relève que le Conseil communal analysera ce chiffre pour le prochain budget.
- › Quant au sous-chapitre « impôts spéciaux », la contribution immobilière a rapporté 347'900 francs dans le compte alors que le budget prévu était de 313'000 francs.
- › La prévision pour les gains immobiliers était de 30'000 francs, en fait nous avons encaissé 95'826 francs.



- › De même pour les mutations immobilières budgétées à 50'000 francs, nous avons en fait encaissé 123'576 francs.

93. « Péréquation financière intercommunale »

- › 504'571 francs, comme budgétés.

96. « Administration de la fortune et de la dette »

961. « Intérêts »

- › 12'270 francs dans les charges de bonification d'intérêts sur impôts. Le budget était de 7'000 francs. Ceci est dû aux taux d'intérêts négatifs des banques. Les contribuables préfèrent ainsi verser plus rapidement leurs acomptes d'impôts et obtenir ainsi les intérêts du canton.

963. « Immeubles du patrimoine financier »

Ce sont les immeubles loués.

- › 9'309 francs de prévision au budget, 9'316 francs de bénéfice pour ce compte.
 - Café : 16'504 francs de déficit, dont 13'000 francs attribués au fond de rénovation. M. Thierry Vial explique l'intérêt calculatoire sur les charges. Une estimation de l'inventaire par une entreprise spécialisée a été réalisée.
 - PPE : 5'353 francs de bénéfice.
 - Ancienne école de Grattavache : 3'529 francs de bénéfice. M. Thierry Vial informe que le local anciennement loué à l'entreprise JCV n'est plus loué depuis le 1^{er} janvier 2024.
 - Ancienne cure de Progens : 7'899 francs de bénéfice, dont 10'000 francs versés au fond de rénovation.
 - Parchets communaux : 9'441 francs de bénéfice.
- › charges 184'289 francs
- › produits 4'193'345 francs
- › résultat de 4'009'056 francs de bénéfice.

Le compte de résultats se solde par un déficit de 14'054 francs.

Tous les documents se trouvent sur le site Internet de la commune : www.la-verriere.ch. M. Thierry Vial ajoute qu'il ne distribue plus les comptes sur papier, mais que les citoyens peuvent venir avec une tablette ou ordinateur portable à l'assemblée.

Remarque et question des citoyens :

Les citoyens et citoyennes n'ont pas de question ou remarque.

2.2 Compte des investissements

Présentation générale

0 – Administration générale

029. « Immeubles administratifs »

- › 46'539 francs pour l'installation du chauffage à distance et les aménagements y relatifs à l'administration communale et à l'ancienne cure de Progens

6 – Trafic et télécommunications

615. « Routes communales » :

- › 12'795 de frais d'étude pour le parking et l'arrêt de bus vis-à-vis du bâtiment scolaire.
- › 119'195 francs pour la réfection des routes AF qui n'est pas terminée.



7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

710. « Approvisionnement en eau »

- › 210'000 francs étaient prévus au budget pour le déplacement de la conduite d'eau potable à Progens. Les travaux sont terminés et se soldent par un montant de 202'765 francs.

720. « Traitement des eaux usées »

- › Taxe de raccordement de ménages privés : 31'260 francs.

730. « Gestion des déchets »

- › 2'329 francs pour l'aménagement de la déchetterie.

790. « Aménagement du territoire »

- › 2'862 francs pour la révision du PAL. Ce montant a été utilisé.

8 – Economie publique

820. « Sylviculture »

- › Sentiers didactiques, report de 589 francs, dont 169 francs 55 de frais de publication.

9 – Finances et impôts

942. « Immeubles du patrimoine financier »

- › Etude pour la valorisation des bâtiments communaux : 29'540 francs de dépenses pendant l'exercice 2023.

Le total du compte des investissements se monte à 416'616 francs dans les charges, 32'271 francs dans les produits, reportés au bilan.

Bilan

M. Thierry Vial commente brièvement le bilan.

ACTIFS

Liquidités

- › 1'870'967 francs en 2022. Il y a une nette baisse de nos liquidités qui se solde par un montant de 393'883 francs en 2023.

PASSIFS

Réserves

- › 3'019'000 francs d'emprunts auprès de la BCF, tous nos crédits sont à la BCF. Il n'y a plus d'emprunts à la SUVA, ni à la caisse de compensation.

Le bilan présente : un total de 19'757'252 francs.

- › **6'479'184 francs dans les actifs**
- › **5'322'459 francs dans les passifs**
- › **un bénéfice 2023 de 14'054 francs ajoutés au résultat des années précédentes de 11'052'648 francs.**



Rapport de gestion

Le rapport de gestion se trouve sur le site Internet de la commune. M. Thierry Vial invite les citoyens et citoyennes à en prendre connaissance. Chaque conseiller y commente ses dicastères. Les indicateurs financiers que nous devons calculer avec MCH2 y sont aussi.

M. Thierry Vial présente ensuite le tableau des flux de trésorerie, point 12 du rapport de gestion précité.

Liste des dépassements

M. Thierry Vial présente la récapitulation des dépassements qui touchent 14 comptes pour un montant total de 228'920 francs 50, soit 89%.

Compte	Intitulé	Comptes 23	Budget 23	Comptes 22	Dépassement > 5000.-	Taux dépassement
0210.3181.00	Perte sur débiteurs	17 350,95	1 000,00	-27,90	16 350,95	1635%
0220.3158.00	Maintenance des logiciels	47 232,30	20 000,00	24 972,80	27 232,30	136%
2170.3144.00	Entretien des bâtiments scolaires	17 098,45	5 000,00	19 359,00	12 098,45	242%
2180.3105.00	Frais de repas AES	38 079,20	32 000,00	33 787,95	6 079,20	23%
2196.3130.00	Perstations de services de tiers, Cercle scolaire	9 693,40	3 000,00	7 332,65	6 693,40	223%
5452.3010.00	Salaires Nuage Bleu	49 808,70	26 130,00	25 480,00	23 678,70	93%
5720.3611.00	Aide sociale, correctif de district	54 874,75	23 000,00	14 293,35	31 874,75	106%
5726.3010.00	Salaires Service social	79 741,15	71 000,00	69 906,20	8 741,15	12%
5790.3109.00	Frais de repas à domicile	21 564,50	13 000,00	18 771,00	8 564,50	32%
6150.3101.01	Matériel d'exploitation et fournitures Edilité	19 392,20	6 000,00	17 864,22	13 392,20	670%
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage	85 670,40	38 000,00	20 927,60	47 670,40	191%
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines Edilité	21 685,50	10 000,00	15 453,15	11 685,50	117%
7201.3130.00	Prestations de services de tiers Epuration	11 088,30	1 500,00	2 904,05	9 588,30	945%
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	12 270,70	7 000,00	8 755,15	5 270,70	88%
		485 550,50	256 630,00	279 779,22	228 920,50	89%

Il est expliqué que tous les dépassements de 10% doivent être présentés à l'assemblée. Le Conseil communal désirait modifier ce taux à 40% sur le modèle de la commune de Châtel-St-Denis, ce qui est refusé par le canton.

2.3 Rapport de l'organe de révision

M. Marc Pauchard fait part du rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Fiducum, à Marly.

L'organe de révision précise comme habituellement, la responsabilité du Conseil communal et de l'organe de révision. Marc Pauchard relève qu'il ne lira pas la déclaration d'intégralité, ni les responsabilités de l'auditeur car ce sont les mêmes chaque année. La déclaration et le rapport sont disponibles si quelqu'un veut les lire.

L'organe de révision note qu'il a effectué l'audit des comptes annuels, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon son appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

L'organe de révision a effectué l'audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit « 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60) ». Les responsabilités qui l'incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de son rapport. L'organe de révision est indépendant de la commune de La Verrerie, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et il satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui lui incombent dans le respect de ces exigences.



L'organe de révision estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour lui permettre de fonder son opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, l'organe de révision atteste qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

La Fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels 2023.

2.4. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à M. Marc Pauchard, Président de la Commission financière.

M. Marc Pauchard donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie en date du 21 mai 2024, afin de procéder aux travaux d'examen et de révision des comptes relatifs à l'exercice 2023. Ces activités de contrôle ont été menées en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances, M. Thierry Vial et de la caissière, Mme Sophie Currat.

Durant cette soirée, la commission financière a passé en revue tous les comptes et comparé les chiffres avec ceux du budget. M. Thierry Vial a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite. La commission financière relève la qualité et le sérieux de son travail.

Les comptes de résultats sont mitigés pour l'année 2023. Le budget prévoyait un déficit de 154'000 francs environ : les rentrées fiscales ont été bien inférieures à ce qui était espéré. Le retard du service des contributions pour les taxations affecte également nos recettes. C'est pourquoi nous arrivons à un résultat négatif de 14'054 francs 55.

Concernant les investissements, le parking en face de l'école de Le Crêt n'étant toujours pas réalisé, les comptes d'investissement bouclent avec un excédent de 384'344 francs 85.

Suite à la vérification effectuée par la commission financière et se basant sur le rapport de l'organe de révision, la commission financière propose aux citoyennes et citoyens présents ce soir d'approuver les comptes de résultats et des investissements de l'année 2023.

M. Marc Pauchard profite de cette intervention pour remercier notre administration pour la rédaction du rapport de gestion. Ce document est très intéressant et donne des informations pertinentes sur la gestion de notre commune. Ce rapport est à disposition de tous sur le site internet de notre commune.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyens. M. Marc Pauchard passe la parole à M. le Président.

Approbation

M. Le Président soumet au vote par main levée l'approbation du compte de résultats qui se solde par un déficit de 14'054 francs 55.

➔ **Le compte de résultats 2023 est approuvé à l'unanimité.**

Il soumet ensuite au vote par main levée l'approbation du compte des investissements qui se solde par un excédent de produits de 384'344 francs 85.

➔ **Le compte des investissements 2023 est accepté à l'unanimité.**

M. Le Président de l'assemblée remercie M. Thierry Vial et notre administratrice des finances Sophie Currat, pour l'excellent travail effectué.



3. Investissement supplémentaire

3.1 Crédit d'investissement pour la revitalisation de la Sionge, territoires des communes de La Verrerie, Sâles, Semsales et Vaulruz.

M. Marc Fahrni présente ce crédit d'investissement en soulignant que ce dossier aboutit après 8 ans de discussions et résume l'historique de ce projet.

Le plan est affiché à l'écran. M. Marc Fahrni explique la situation et note que pour respecter les normes quant à la profondeur du collecteur, le projet démarre à la porcherie de la Sionge.

Il présente ensuite le devis du projet. Le montant total du devis s'élève à 4'750'000 francs et comprend :

Le coût des travaux estimé à 3'300'000 francs pour la revitalisation. En déduisant 18% de subvention octroyée par l'OFROU et 95% par le SEn, le solde à la charge des communes de Sâles, Vaulruz et La Verrerie s'élève à 152'110 francs, soit 80'923 francs (53,2%) pour Sâles, 32'956 francs (21,6%) pour Vaulruz et 38'332 francs (25,2%) pour notre commune.

A l'emplacement de l'Oasis des vétérans, un secteur supplémentaire a été ajouté à ce projet, secteur pour lequel la commune de Semsales est touchée avec la commune de Sâles pour un montant de 9'717 francs chacune, sur un total des coûts de 470'000 francs.

Réfection du collecteur situé dans le secteur de la Gouille à Jean sur notre territoire. Son coût est estimé à 561'000 francs. On ne bénéficie pas des mêmes subsides pour ces travaux, mais de 57% de subvention AF s'élevant à 322'620 francs. Le solde est pris en charge par les communes de Sâles : 129'478 francs, Vaulruz : 52'570 francs et La Verrerie : 61'332 francs.

Récapitulation des coûts par commune :

- Sâles 220'118 francs
- Vaulruz 85'426 francs
- Semsales 9'717 francs
- La Verrerie : 99'664 francs

Le Conseil communal sollicite un crédit d'investissement de 100'000 francs pour la revitalisation de la Sionge.

Le projet sera financé par l'emprunt. Les charges financières annuelles induites par le projet s'élèveront à 5'000 francs pour l'amortissement (au taux de 5%) et 2'000 francs pour les charges d'intérêt (au taux estimé à 2%), soit une charge annuelle totale de 7'000 francs.

M. Marc Fahrni informe qu'un second collecteur près de la Gouille à Jean devra faire l'objet de travaux dans le futur, car les niveaux du terrain ont changé et posent des problèmes d'inondation.

Questions des citoyen/ne/s

M. Joël Favre demande où est la limite de la Sionge. M. Marc Fahrni explique qu'il y a deux syndicats : un premier s'occupe du ruisseau depuis Vuadens, le second du tronçon plus bas. Il informe qu'après ces travaux il n'y aura plus qu'un seul syndicat et que notre participation communale pour les travaux et frais sera alors moins importante.

Il précise, concernant les bassins versants, que le collecteur qui longe la route de la Sionge est un collecteur communal qui ne fait, par conséquent, pas partie du projet de la revitalisation de la Sionge.

Rapport de la commission financière pour les points 3.1

3.1 Crédit d'investissement pour la revitalisation de la Sionge.

M. Marc Pauchard fait part du préavis de la commission financière s'agissant du point 3.1 cité en titre. Il informe que lors de la réunion de la commission financière du 21 mai, M. Marc Fahrni a présenté le projet d'investissement pour la revitalisation de la Sionge.



Grâce aux subventions fédérales et cantonales votées dernièrement par le Grand Conseil, ce projet sera hautement subventionné : autant en profiter ! Ce projet devra de toute façon être réalisé ces prochaines années, la commission financière donne donc son préavis favorable.

Avant de conclure, M. Marc Pauchard tient à féliciter notre boursière qui a réussi sa formation en finance communale et la remercie pour l'énorme travail qu'elle a accompli pour la mise en place du plan comptable MCH2 et clore l'exercice 2023.

Il remercie également les membres du conseil communal, ainsi que les personnes de l'administration qui mettent toute leur énergie pour le bien communautaire et toutes et tous pour le temps passé au bon développement de notre commune.

Approbation

M. le Président soumet le point 3.1 au vote par main levée.

- ☞ **Le crédit d'investissement de 100'000 francs pour la revitalisation de la Sionge est accepté à l'unanimité.**

Le dossier passera dans toutes les assemblées communales concernées, ensuite pour les subsides au Canton et à la Confédération.

4. Divers

M. le Président demande à toutes et tous de réserver la date du **21 septembre 2024** pour fêter le 20^{ème} anniversaire de la fusion de nos anciennes communes donnant naissance à La Verrerie. Pour marquer le fait que le Centre de la Romandie se trouve à Grattavache, nous associerons cet événement à notre 20^{ème} anniversaire.

Un citoyen de Grattavache confectionne une statue de vache. Elle sera placée à côté du local des pompiers.

On va bénéficier de l'aide de l'association des paysannes fribourgeoises qui s'occuperont du repas, « menu du Recrotzon », des boissons et du service.

★ ★ ★ ★ ★

Mme Béatrice Duay intervient au sujet de la votation du 9 juin concernant l'hôpital fribourgeois et demande quelles seront les implications financières pour la commune et comment comparer l'initiative et le contre-projet.

M. Marc Fahrni répond que l'initiative et le contre-projet ont été chiffrés. 40 millions pour l'initiative et 7 millions pour le contre-projet.

Il y a trois centres de santé : Tavel, Meyriez et Riaz. Pour les urgences, il y a un cahier des charges à respecter, pour le personnel : anesthésistes, plateau technique...

Le positif du contre-projet est qu'il est réalisable dans un délai très court. Un rapide-répondeur sera averti, pour intervenir avant que l'ambulance arrive. C'est un système à mettre en place.

Il y aura un moment donné une répercussion sur les communes avec l'initiative. Alors que le contre-projet est à l'entier à charge du canton.

Mme Béatrice Duay note qu'il ne faut pas confondre permanence et urgence.

M. Marc Pauchard informe que si l'initiative passe, l'évolution future et le projet d'un nouvel hôpital seront freinés. Le but du futur projet est d'être plus concurrentiel face au CHUV et à l'hôpital de L'Ile à Berne.

★ ★ ★ ★ ★



M. Marc Pauchard remercie les employés communaux d'avoir refait la place de jeux de Progens. Cependant, les parents n'y vont plus car c'est un dépotoir de déjections de chiens.

M. le Président informe que le Conseil communal va faire le nécessaire à ce sujet.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail durant l'année écoulée, de même pour les commissions avec lesquelles le Conseil communal a une bonne communication. Il dit un grand merci à tous les citoyens et citoyennes présents ce soir.

Il souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée. L'assemblée se termine par des applaudissements.

La séance est levée à 21h40

Approuvé le :

La Secrétaire :



Le Syndic :